

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1910

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL - Exercice 2009**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010

Délibération n° 2010-1910

commission principale : développement économique

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL - Exercice 2009**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002. Les membres de la CCSPL ont été désignés par délibérations n° 2008-0276 du 24 septembre 2008 et 2010-1339 du 22 mars 2010.

Le Centre de congrès est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans (2007-2016) par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL).

Le rapport du délégataire présenté au conseil au titre de l'exercice 2009 comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Les principales données de l'exercice 2009 sont présentées dans le tableau ci-dessous avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices.

Libellé		2007	2008	2009	Variation 2008-2009	
					En %	tendance
indicateurs d'activité	nombre de manifestations	365	357	332	- 7	↘
	nombre de mètres carrés loués	2 743 565	2 685 772	2 224 122	- 17	↘
	nombre de participants aux manifestations (hors expositions)	455 656	374 175	482 705	+ 29	↗
	taux d'occupation	30 %	30 %	25 %	- 16	↘
indicateurs financiers (en k€)	chiffre d'affaires (en k€)					
	- réalisé	21 786	19 447	16 640	- 14	↘
	- prévu	17 130	17 979	18 870	+ 5	↗
	charges d'exploitation	18 046	16 271	15 075	- 7	↘
	résultat d'exploitation	3 740	3 176	1 565	- 50	↘
	redevances	2 057	1 999	1 625	- 18	↘
	résultat de la délégation après redevances	1 340	1 162	127	- 89	↘

L'année dernière est la 3^e année d'exploitation du site. Cette année est marquée, en raison de la crise économique, par un retrait significatif de l'activité tourisme d'affaires et une progression de l'activité spectacles. Il convient de rappeler que 2007 avait été une excellente année en terme de fréquentation et 2008 une année normale en terme de volume d'activité avec, pour ces 2 années, des données d'activités et financières au-dessus des prévisions du business plan initial.

Le tourisme d'affaires reste largement prépondérant dans l'activité (95,2 % du chiffre d'affaires). La part de l'international diminue (20 % du chiffre d'affaires) et l'activité "congrès" est stable (26 % du chiffre d'affaires contre 25 % en 2008). L'activité spectacle représente 4,8 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires (CA) atteint 16,6 M€, soit 14,9 % de moins qu'en 2008. Les charges sont en baisse, notamment les charges indirectes (- 11,8 %). Le résultat d'exploitation affiche un écart à la baisse de 50,7 % par rapport à 2008 à rapprocher de la diminution du CA de la délégation. Le résultat net est en forte diminution (- 89 %) et représente seulement 1 % du CA. Pour la première année, le chiffre d'affaires réalisé est en-dessous du compte d'exploitation prévisionnel (- 2 %, soit - 2,2 M€).

Ainsi, à l'issue de l'analyse, les points notables concernant le rapport du délégataire sont les suivants :

- l'année 2009 a connu une baisse d'activité liée à la crise,
- le chiffre d'affaires est inférieur à la prévision et la rentabilité de la délégation se dégrade,
- le délégataire assume ses obligations d'entretien du bâtiment. Toutefois, il convient de veiller au montant du compte gros entretien et renouvellement (GER) -présentant un retard à ce jour qui sera comblé sur les six dernières années de la délégation- afin de maintenir, dans les prochaines années, le niveau de qualité du Centre de congrès et faire face aux réfections du bâtiment aval en activité depuis 15 ans ainsi qu'aux travaux d'accessibilité aux handicapés à réaliser avant 2015.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 9 novembre 2010. Il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 novembre 2010, comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2009 produit par la société GLECCCL au titre de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.